

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 18 décembre 2019 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 11 décembre 2019, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michäel QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Pierrick Berthou, Manuel Pottier , Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant Christophe Couic, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Jeannette Boulic, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michäel Quernez
Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau
Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Daniel Le Bras a donné pouvoir à Gérard Jambou
Manuel Pottier a donné pouvoir à Michel Forget à partir de 24h
David Le Doussal a donné pouvoir à Eric Alagon
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant de 20 à 21h
Erwan Balanant a donné pouvoir à Martine Brézac
Patrick Vaineau à donner pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h40

Absente : Cindy Le Hen

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

10. CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE PAR MME TANGUY AU PROFIT DE LA VILLE DE QUIMPERLE D'UNE PARTIE DE PARCELLE RUE DE L'ANCIEN ABATTOIR

Exposé :

Dans le cadre du réaménagement de la rue de l'ancien abattoir aux abords de la rivière Ellé, il s'avère nécessaire d'entreprendre la rénovation d'un mur de soutènement afin de sécuriser le cheminement piéton d'un futur lieu de promenade et de détente à l'attention de la population locale et touristique.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 418 appartenant à Madame TANGUY Annabelle.

Un accord a été conclu pour céder à la Ville de Quimperlé une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 417, soit 300 m² environ à l'euro symbolique.

Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la Ville.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- de donner un accord sur l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée section AM numéro 418 pour une superficie d'environ 300 m²
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 11 décembre 2019

Décision : Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ